

AUTONOMIE ALIMENTAIRE : UNE FORCE POUR LES ELEVAGES MONOGASTRIQUES BIO !

13 Septembre 2018 – SPACE – Parc des Expositions Rennes Aéroport

Conférence organisée par INTERBIO PAYS DE LA LOIRE et INITIATIVE BIO BRETAGNE (IBB)

SPACE : Salon des Productions Animales Carrefour Européen



INTRODUCTION ET ANIMATION Nadia Zariou (InterBio Pays de la Loire) | **INTERVENTIONS** de : Sylvain Bedfert (éleveur de porcs/filière BioDirect) | Mickaël Auroy (responsable technique / Coopérative Les Fermiers de Janzé) | Emmanuel Reveillère (responsable technique / Aliments Mercier) | Brigitte Lambert (Chambre d'agriculture Pays de la Loire)

Compte-rendu de la conférence : InterBio Pays de la Loire

Une offre croissante, mais attention aux signaux du marché...

Dans le contexte tendu du marché des œufs Bio, le Synalaf s'est récemment inquiété des nombreuses conversions et du risque associé de surproduction d'œufs, cette évolution pouvant conduire à une dégradation des conditions d'élevage Bio. Face à cette annonce, Mickaël Auroy pense que le marché de la volaille biologique est voué à se développer tout autant que celui des œufs mais alerte sur les conséquences de production tous azimuts. En effet, la surproduction, tout comme le déclasserement de volailles de chair Bio, entrainerait des coûts importants pour l'éleveur et donc une perte considérable dans la chaîne de valeur puisqu'elles nécessitent des produits de qualité plus onéreux que ceux du conventionnel. Afin de permettre une croissance maîtrisée du marché de la volaille Bio, il faut donc être attentif à la demande et veiller à rester dans une production avicole de qualité.

Pour ce qui est de la filière porcine, le marché se porte bien selon Sylvain Bedfert qui évoque un manque d'offre française en porc biologique. Toutefois, il préconise la vigilance, car à l'instar des volailles Bio, le marché est en plein développement, et l'anticipation trop rapide de la demande peut déstabiliser l'équilibre offre/demande.

Alimentation animale : la qualité au cœur des problématiques d'approvisionnement

Si la recherche d'autonomie alimentaire en Bio conduit souvent à fabrication d'aliments à la ferme (FAF), celle-ci n'est pas une voie prioritaire pour la Coopérative des Fermiers de Janzé. En effet, celle-ci privilégie des fournisseurs d'aliments référencés afin de mieux gérer les formulations d'alimentation des volailles. Avant la mise en place de leur production Bio,

cette logique était déjà inscrite dans le cahier des charges Label Rouge car elle permettait de mieux répondre à l'attente du consommateur et de commercialiser des produits homogènes, dans le circuit de la grande distribution. L'enjeu est d'autant plus important que les volailles doivent arriver et partir à l'abattoir aux mêmes moments, ce qui signifie qu'elles doivent croître à la même vitesse.

En ce qui concerne la filière porc Bio, Biodirect n'a pas cette exigence d'homogénéité des formulations. En effet, à la différence des volailles, la recette alimentaire n'a pas besoin d'être si précise puisque les porcs ne sont pas aussi sensibles que les volailles à une légère variation d'alimentation. C'est pourquoi, elle demande à ses éleveurs de privilégier la fabrication à la ferme des aliments (FAF).



Les Aliments Mercier favorisent la provenance française des céréales notamment, mais Emmanuel Reveillère précise que cette origine ne peut pas toujours être garantie en raison d'une production encore déficitaire en France. En cas de forte demande, les matières premières sont achetées à l'étranger mais toujours en privilégiant la qualité ; c'est pourquoi certaines provenances sont bannies, car leur fiabilité est sujette à caution. Cette qualité repose sur l'association du cahier des charges interne 100% Bio et celui de leurs clients. Avec une provenance à 50% française, il faut donc adapter le produit aux exigences de chaque client. Ainsi pour répondre à l'ensemble des demandes, certaines se retrouvent avec plus de Bio local que d'autres. La qualité reste la même, mais c'est ici que repose la difficulté à ne pas segmenter le Bio en estimant qu'un Bio d'une filière est meilleur qu'un autre. Tout est Bio de la même manière, c'est le cahier des charges qui va faire la différenciation qualitative.

Autonomie alimentaire vs achat d'aliments : quelle logique territoriale et de filière ?

L'autonomie alimentaire est importante pour la Coopérative Les Fermiers de Janzé qui oblige les producteurs à avoir toutes leurs terres en Bio. La Bretagne reste confrontée à une problématique d'approvisionnement céréalier pour les monogastriques, car les terres sont majoritairement exploitées pour l'élevage laitier et les cultures de céréales leurs sont dédiées. Pour répondre à la demande alimentaire des monogastriques, les cultures bretonnes devront suivre la demande des éleveurs, dans le cas contraire il faudra faire appel à l'importation de céréales en dehors de la région. De plus, compte tenu d'une meilleure valorisation des céréales destinées à la meunerie, les céréaliers privilégient ce débouché avant de répondre aux besoins des élevages de monogastriques. Aujourd'hui, leur collecteur de grain, l'UFAB, est situé à une dizaine de kilomètres des éleveurs. La réflexion actuelle se porte sur l'apport de céréales biologiques de la part des éleveurs eux-mêmes pour rendre la démarche plus locale, plus cohérente. Chaque bâtiment de volailles de 400m² demande 25 hectares de production céréalière pour être en autonomie alimentaire. Toutefois, même si la taille moyenne des exploitations avoisine en moyenne 70 hectares, elles ont souvent des élevages de vaches laitières qu'il faut nourrir en priorité.

Le cahier des charges BioDirect impose l'autonomie alimentaire via une FAF d'au moins 50% des apports alimentaires, afin d'en maîtriser la traçabilité. De plus, cette orientation permet de réduire les charges puisqu'environ 70% du coût de production d'un porc Bio sont liés à l'alimentation. Le reste de l'aliment peut être fourni par un fabricant d'aliments français. L'objectif de l'organisation est donc de développer cette autonomie alimentaire.

Pour les Aliments Mercier, l'écosystème Vendéen est propice à la production de céréales, notamment de maïs, de blé et dans une moindre mesure de soja. Selon Emmanuel Reveillère, il est important de développer des accords locaux entre céréaliers et éleveurs car l'alimentation Bio ne pourra pas continuer de venir de l'autre bout du monde. La contractualisation des Aliments Mercier se fait sur un marché biface. D'un côté elle contractualise avec les producteurs céréaliers sur des prix fixes sur une période donnée ; d'un autre côté, cela permet à leur tour de fixer les prix avec des éleveurs adhérents pour 4-5 ans selon le client.

Il apparaît donc que l'autonomie alimentaire peut se raisonner à la fois à l'échelle des éleveurs, mais aussi à celle de leur organisation. Dans la perspective de la développer, Brigitte Lambert, conseillère à la Chambre Régionale d'Agriculture, est venue présenter les principaux résultats de 4 projets de recherche-expérimentation pour favoriser l'autonomie alimentaire des monogastriques en Agriculture Biologique : Avialim bio, Monoalim bio, ICOPP et ProtéAB.

Ces projets conduits par l'ITAB, la CRA-PDL et IBB* ont impliqué plusieurs parties prenantes, dont des éleveurs, les coopératives, les fabricants d'aliments. Outre la recherche de protéines alternatives au soja, ces projets ont également expérimenté des approches alimentaires originales pour une croissance optimale des porcs et volailles. Des outils d'aide à la décision sont désormais disponibles en ligne** pour tout éleveur de monogastrique souhaitant s'installer ou se convertir à la Bio.

*Institut Technique de l'Agriculture Biologique, Chambre Régionale d'Agriculture- Pays de la Loire, Initiative Bio Bretagne

**<http://wiki.itab-lab.fr/alimentation/wakka.php?wiki=PagePrincipale> (capitalise les résultats et les supports existants sur le thème de l'alimentation des monogastriques et <http://www.avifaf.fr/> (outil d'aide à la formulation avicole Bio)



► **Contact à Initiative Bio Bretagne** : Goulven OILLIC, Coordinateur Filières, Restauration Collective, Etudes et Développement économique – 02 99 54 03 50 – goulven.oillic@bio-bretagne-ibb.fr